



Paris, le 12 septembre 2022

## La FFC Mobilité Réparation et services interpelle le ministre des Finances sur les blocages des taux par les assureurs

Afin d'accompagner ses adhérents et défendre les professionnels des services de l'automobile, la FFC Mobilité Réparation et Services a demandé à rencontrer les Parlementaires et Ministres, dès la constitution du nouveau gouvernement, en avril dernier. Les entretiens ont commencé et portent principalement sur l'obstination des assureurs à refuser de revaloriser la rémunération du savoir-faire des professionnels de la carrosserie, du vitrage et du dépannage.

Les échanges portent tout d'abord sur les multiples augmentations des prix des produits peinture que les professionnels subissent depuis plusieurs années. Sans oublier le doublement des prix du gaz ou du fioul, utilisés pour chauffer les cabines de peinture ou pour utiliser les dépanneuses. Ces hausses ne peuvent rester à la seule charge des professionnels.

L'inflation prévue de 6% sur 2022, fera naître chez les salariés du secteur des demandes d'augmentation salariale que les professionnels devront assouvir sous peine de perdre leur précieuse main d'œuvre. De nombreuses entreprises ne pourront pas satisfaire à ces conditions, tout remboursant les prêts garantis par l'état. Cela met en péril la poursuite de leurs activités.

Le saupoudrage (augmentation de 3%) de cet été envers les garages agréés n'a eu pour but que de faire croire que l'assureur est à l'écoute des problématiques des professionnels, alors qu'il continue à augmenter les cotisations de ses assurés et à engranger des profits pour ses actionnaires. Pour compléter, certains comme AXA, Direct Assurance et GMF, ont décidé, **sans aucun respect de la loi sur la liberté des prix**, de plafonner les taux horaires de 54 à 60 euros de l'heure pour les réparateurs non agréés pour les sinistres vitrage.

Ces manquements des assureurs font donc partie des échanges avec la DGCCRF, les Députés, Sénateurs et cabinets de Ministères, afin de répartir au mieux les bénéfices entre les Assureurs et les Réparateurs, tout en continuant à apporter les services aux assurés, nécessaires à leur fidélité.